

M. Paproski: Les gens d'en face ne s'en préoccupent guère.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député a soulevé la question de privilège, mais je dois lui rappeler que l'article 17 du Règlement qui stipule que tout député qui, au cours d'une séance, veut poser une question de privilège qui ne découle pas des délibérations de la Chambre, doit en faire part à l'Orateur par écrit au moins une heure avant que la question soit soulevée à la Chambre. Puisque le député n'a pas fait suivre sa question de privilège d'une motion, nous devrions, je pense, donner la parole au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU
RÈGLEMENT—LA CARENCE GOUVERNEMENTALE QUANT
À LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai signalé qu'il était 6 heures, le député de York-Nord (M. Danson) nous entretenait de Perspectives-Jeunesse. Je ne parviens pas à suivre son raisonnement ni celui du gouvernement dans leur façon de concevoir un programme de Perspectives-Jeunesse pour les Canadiens. Je suis heureux de pouvoir participer au débat sur la motion du NPD proposée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), qui a l'honneur d'être le plus jeune député à la Chambre. Il s'inquiète, et n'en pas douter, du chômage chez les jeunes.

Depuis quatre ans que je suis ici, le secteur le plus important de notre société travailleuse, soit les jeunes, a regrettamment dû faire face au chômage. Les chiffres publiés la semaine dernière révèlent que près de la moitié des chômeurs canadiens en mai étaient âgés de moins de 25 ans, même si ce groupe ne constitue que le quart de notre effectif ouvrier global. Le Conseil économique du Canada estime que seulement le quart de l'augmentation totale de la main-d'œuvre pendant la première moitié de la décennie en cours sortira des rangs des jeunes âgés de 14 à 24 ans. Mais le taux de chômage étant très élevé chez ces jeunes, le taux de croissance de l'emploi requis pour réduire le chômage à un niveau raisonnable, comparativement au taux national de 3.8 p. 100 de l'effectif ouvrier, demeure extrêmement élevé. De fait, le Conseil estime qu'il faudra 364,000 nouveaux emplois pour les jeunes de 1970 à 1975, si on veut effectivement réduire le chômage.

• (2010)

Il s'en faut de beaucoup que le gouvernement ait relevé le défi que lui indiquait le Conseil économique. De 1970 à 1972, il n'a été créé pour les jeunes du Canada que 78,000 nouveaux emplois. Ce n'est qu'un cinquième du total de 364,000 que le Conseil économique jugeait nécessaires. A

ce rythme, à peine la moitié des emplois requis pour les jeunes Canadiens aura été créé à l'échéance de 1975.

Les programmes Perspectives-Jeunesse et Initiatives locales ont été la principale réponse du gouvernement aux exigences de l'emploi de la jeunesse. L'un et l'autre se révèlent incroyablement insuffisants à satisfaire la demande. Par exemple, l'hiver dernier, c'est-à-dire de novembre à mai, le programme d'Initiatives locales n'a assuré des emplois hors du domaine de la construction qu'à 25,500 jeunes, alors que, dans leur catégorie, il y avait en moyenne 253,000 chômeurs.

On doit aussi se rappeler qu'un peu plus de 100,000 emplois seront fournis par le gouvernement fédéral grâce au programme d'été de 1972. Mais cela répondra difficilement à la demande de 1.3 million d'étudiants qui se présenteront cet été sur le marché du travail. Jusqu'ici, les initiatives de l'État pour pallier au chômage des jeunes sont loin d'avoir répondu aux besoins.

Dans ma région, celle de l'Atlantique, le besoin est certes grand. En mai 1972, la région atlantique comprenait 9.9 p. 100 des jeunes travailleurs du Canada mais plus de 12 p. 100 des jeunes chômeurs canadiens. L'été dernier, le taux de chômage chez les étudiants qui voulaient retourner aux études à l'automne y a été de 21.5 p. 100, c'est-à-dire bien au-dessus de la moyenne nationale de 17.9 p. 100,

Le problème du chômage chez les jeunes et l'impuissance du gouvernement à le résoudre ont causé bien des tragédies. Dans l'ensemble du pays, des milliers de jeunes sont forcés de réclamer l'assistance sociale alors qu'aucun autre moyen d'existence ne s'ouvre à eux. Hélas, aujourd'hui, on soupçonne trop les jeunes qui réclament l'assistance sociale de vouloir vivre une vie facile aux dépens de la société et des contribuables. On a proclamé qu'il fallait enlever aux jeunes les prestations d'assistance sociale, ou encore, vérifier minutieusement leurs demandes et alors, si on leur accordait de l'aide, la réduire au strict minimum.

Pour obtenir un aperçu objectif et concret de ce problème et des attitudes manifestées à son égard, le Conseil canadien de développement social a interrogé environ 300 jeunes qui avaient présenté une demande d'assistance sociale au Canada. Une conclusion importante tirée par le Conseil est que le taux actuellement élevé du chômage contribue sensiblement au nombre accru de jeunes qui réclament l'assistance sociale. Il ne s'agit pas, comme bien des gens le croient et comme le premier ministre l'a publiquement déclaré, de jeunes qui choisissent un nouveau mode de vie, qui rejettent le travail pour y substituer l'hédonisme et la poursuite d'objectifs spirituels. Il y a une différence sensible entre l'étude concrète et motivée du Conseil canadien de développement social et les lamentations extravagantes et erronées du premier ministre. D'après le Conseil:

Une foule de jeunes ne peuvent se trouver un emploi et bon nombre d'entre eux se plaignent qu'ils ne peuvent en trouver un valable. Dans une société hautement industrialisée où les relations deviennent de plus en plus dépersonnalisées, les jeunes tentent désespérément de trouver quelqu'un qui s'efforcera de comprendre l'épreuve que constitue la recherche d'emplois inexistantes, l'expérience humiliante qu'ils doivent subir lorsqu'ils quémandent des moyens de subsistance et en outre, les efforts qu'ils doivent faire pour résister au sentiment d'infériorité éprouvé à la suite d'échecs répétés.